



Communiqué de presse

Orléans, le 22 02 2022

Universitarisation de la formation des masseurs-kinésithérapeutes

L'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, représenté par son Conseil Régional Centre val de Loire, a eu connaissance de l'engagement de l'EUK-CVL dans un projet PIA4 de l'Université d'Orléans.

L'Ordre en tant que défenseur de l'honneur et de l'indépendance de la profession, mission qui lui a été confiée par le législateur, tient à faire connaître sa position, après avoir échangé avec toutes les parties, Conseil Régional, Agence Régionale de Santé, Président de l'Université, Direction de l'EUK-CVL, enseignants et étudiants.

L'Ordre se satisfait de la réforme des études de 2015 et de la création par le Conseil National des Universités de la CNU 91 « Sciences de la rééducation et de la réadaptation » au sein de l'université ; cette section a été créée par le législateur dans le sous-ensemble des CNU santé, réaffirmant ainsi que la rééducation correspond bien à une profession de santé aux contraires des disciplines apparentées dans les CNU scientifiques (biomécanique, neurosciences...).

L'Ordre également se félicite de la reconnaissance des études en grade master et de l'obligation des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie de conventionner avec l'université.

L'Ordre rappelle que le processus d'universitarisation des études de kinésithérapie n'a pas pour objectif de permettre à des non kinésithérapeutes de décider des orientations pédagogiques de la formation initiale en kinésithérapie, par les choix financiers et les choix d'encadrement de la formation. L'Ordre a toujours affirmé que la direction d'un Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie doit rester l'apanage d'un(e) kinésithérapeute.

L'Ordre pense que les universitaires ne devraient pas utiliser l'universitarisation de la formation initiale pour promouvoir des projets individuels ou collectifs qui viseraient à déposséder à terme la profession de sa participation à la formation des futurs kinésithérapeutes.

L'Ordre rappelle son attachement au statut et à l'identité de « professionnels de santé » des masseurs-kinésithérapeutes, qui œuvrent quotidiennement au service de la santé de nos concitoyennes et concitoyens.

Contact presse :
Eric Guelle
president.cro.ce@ordremk.fr